

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1386

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE 4

À l'alinéa 18, supprimer les mots :

« ou la femme non mariée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.